

## **Article 1**

# **L'UE fait bloc face aux États-Unis sur la « taxe GAFA » française**

**Bruxelles veut régler « à l'amiable » le différend avec les États-Unis sur la taxe numérique française. Mais si Washington impose des tarifs douaniers à Paris, la riposte sera unanime.**

Un porte-parole de la Commission a déclaré le 3 décembre que l'UE chercherait à engager « immédiatement des discussions pour résoudre cette question à l'amiable » afin d'éviter que l'affaire ne soit portée devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cela dit, si les pourparlers échouent, les divergences entre les deux partenaires commerciaux concernant la taxe française devront être réglées au sein de l'OMC. « C'est l'endroit idéal pour régler un différend de cette nature », a ajouté le porte-parole.

Ces commentaires font suite aux menaces adressées par Washington à la France. L'administration américaine envisage d'appliquer des droits de douane de 100 % sur les exportations françaises, y compris les produits de luxe et le vin, d'une valeur de 2,4 milliards de dollars, après qu'une enquête américaine a conclu que la taxe numérique « discriminait les entreprises » du pays telles que Google, Apple, Facebook et Amazon.

Les Européens doivent présenter leurs observations d'ici au 6 janvier, et une audition sur cette affaire aura lieu le lendemain au Congrès américain.

Si les États-Unis décident de pénaliser les produits français, le porte-parole de la Commission a assuré que l'UE « agirait et réagirait comme une seule entité et resterait unie ».

En juillet dernier, la France a décidé d'appliquer une taxe de 3 % aux entreprises dont le chiffre d'affaires global annuel généré par les



activités numériques est supérieur à 750 millions d'euros, et dont 25 millions sont réalisés sur son territoire.

S'adressant à la presse à Paris, le ministre français des Finances, Bruno Le Maire, a déclaré que l'impôt français n'était dirigé « contre aucun pays ni aucune entreprise ». Il a expliqué que la loi était fondée sur une « taxation équitable » des activités numériques à travers le monde.

Une trentaine d'entreprises sont concernées, et parmi elles figurent des sociétés européennes, chinoises et américaines.

Bruno Le Maire a rappelé que la France était disposée à retirer la taxe française dès qu'un accord sur la proposition de l'OCDE pour une taxe numérique au niveau mondial serait trouvé.

« La France est prête [à accepter la proposition de l'OCDE]. Si les États-Unis sont également prêts, le débat est clos, c'est la fin des difficultés entre la France, les États-Unis et l'UE », a-t-il assuré.

Mais si le président américain Donald Trump refuse de trouver une solution à l'amiable et instaure des taxes douanières contre la France, « nous n'aurons d'autre choix que de riposter au niveau européen ».

Bruno Le Maire rencontrera le nouveau commissaire chargé du commerce, Phil Hogan, ce mercredi 4 décembre, afin d'obtenir le soutien de ses partenaires européens dans cette affaire.

La Commission n'a pas voulu confirmer les éventuelles mesures de rétorsion de la part de l'Europe. « Si cela se produit [l'imposition de droits de douane américains], nous prendrons le relais. »

Mais l'Europe a déjà montré qu'elle se rangeait derrière ses États membres lorsqu'ils étaient visés par des sanctions punitives dans un différend commercial.



En août dernier, lorsque l'administration Trump avait menacé pour la première fois Paris de droits de douane, le président du Conseil européen de l'époque, Donald Tusk, avait déclaré que l'Europe « répondrait en conséquence ».

La trêve de trois mois décidée entre Donald Trump et Emmanuel Macron lors du sommet du G7 à Biarritz en août dernier a expiré la semaine dernière.

Les États-Unis n'ont pas perdu de temps pour repasser à l'offensive. Ils ont mené une enquête au titre de l'article 301, qui a conclu que la taxe française sur les services numériques était discriminatoire à l'égard des entreprises américaines.

L'étude a également estimé qu'elle était « incompatible avec les principes fiscaux en vigueur en raison de sa rétroactivité, de son application aux recettes plutôt qu'aux revenus, de son application extraterritoriale et de son objectif visant à pénaliser tout particulièrement des entreprises technologiques américaines », a déclaré l'administration Trump dans un communiqué.

Le représentant américain au commerce, Robert Lighthizer, a ajouté que les taxes sur les services numériques de l'Autriche, de l'Italie et de la Turquie pourraient aussi faire l'objet d'une enquête similaire.

**Lien article :**

<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/we-will-react-as-one-eu-tells-us-over-french-digital-tax-dispute/>



## **Article 2**

# **Taxe Gafa : Washington s'en prend aux produits français en représailles**

**Parmi les produits qui pourraient être surtaxés, figurent de nombreux fromages dont le Roquefort, les yaourts, le vin pétillant ainsi que des produits cosmétiques comme le savon et le maquillage ou encore les sacs à main.**

Washington a menacé lundi d'imposer des droits de douane additionnels, pouvant aller jusqu'à 100%, sur l'équivalent de 2,4 milliards de dollars de produits français en réponse à l'instauration en France d'une taxe sur les géants américains du numérique. Une décision que Paris a jugé, mardi, "inacceptable", disant espérer une "riposte forte" européenne.

Parmi les produits qui pourraient être surtaxés, figurent de nombreux fromages dont le Roquefort, les yaourts, le vin pétillant ainsi que des produits cosmétiques comme le savon et le maquillage ou encore les sacs à main.

L'administration Trump semble donc pour l'heure épargner le vin traditionnel, un des produits d'exportation tricolore les plus emblématiques, par ailleurs déjà sous le coup de représailles américaines dans un autre litige commercial sur des subventions européennes à Airbus.

### **Frictions entre la France et les États-Unis**

Cette annonce fait suite à une enquête ouverte en juillet dernier par le représentant américain au Commerce (USTR) concluant que cette législation française dite "Gafa" (Google, Apple, Facebook et Amazon) porte préjudice aux entreprises américaines.

"L'USTR s'attache à lutter contre le protectionnisme croissant des États membres de l'Union européenne, qui ciblent injustement les entreprises américaines", a commenté le représentant dans un communiqué lundi.



La proposition de l'USTR, qui doit encore recevoir l'aval du président américain Donald Trump, risque d'intensifier les frictions avec l'Union Européenne et la France en particulier.

Lundi, bien avant l'annonce de cette menace de représailles, le ministre français de l'économie Bruno Le Maire avait prévenu que la France ne renoncerait "jamais" à sa taxe sur les géants de la tech, et reproché aux États-Unis de ne plus vouloir d'un grand accord international sur la fiscalité du numérique.

Ces nouvelles menaces sont en outre dévoilées la veille d'une rencontre entre Donald Trump et le président français Emmanuel Macron.

Cette rencontre bilatérale, qui doit se tenir mardi à Londres à 14h00, dans le cadre du sommet de l'Otan, sera scrutée avec une attention particulière.

Le président français a en effet jeté un pavé dans la mare début novembre en affirmant que l'Alliance était en état de "mort cérébrale", déplorant le manque de coordination entre les États-Unis et l'Europe face à l'offensive de la Turquie dans le nord-est de la Syrie.

### **Taxes "discriminantes"**

"Le rapport de l'USTR envoie un signal clair à la France, et avertit les autres pays qui sont en train de finaliser des mesures similaires que des taxes discriminantes ne seront pas tolérées", a réagi Matt Schruers, directeur exécutif de la fédération de l'industrie de l'informatique et des communications (CCIA), dans un communiqué.

Il faisait allusion au fait que l'administration Trump envisage par ailleurs d'ouvrir une enquête à l'encontre de l'Autriche, de l'Italie et la Turquie pour déterminer si leurs taxes menacent les entreprises américaines.

L'imposition de tarifs douaniers punitifs sur les produits français ne pourra, elle, pas intervenir avant la mi-janvier, à l'issue d'une période de consultations pour examiner les éventuelles demandes d'exemptions, selon le calendrier dévoilé par l'USTR.

La taxe française Gafa impose les géants du numérique à hauteur de 3% du chiffre d'affaires réalisé en France, notamment sur la publicité



ciblée en ligne, la vente de données à des fins publicitaires et la mise en relation des internautes par les plateformes.

Cette solution a vocation à n'être que temporaire dans l'attente d'un aboutissement de négociations internationales.

Les ministres des Finances du G20, réunis à Washington en octobre, avaient ouvert la voie à des négociations cruciales au sein de l'OCDE sur ce dossier, avec l'objectif de parvenir à un accord mondial d'ici le mois de juin.

### Enjeu majeur

La taxation des géants du numérique et des multinationales constitue un enjeu majeur pour adapter la fiscalité mondiale à la numérisation de l'économie de ces dernières décennies, afin que les États puissent percevoir des taxes même si les groupes ne sont pas physiquement présents sur leur territoire.

Cet été, après l'adoption définitive de la taxe en France, Donald Trump était monté lui-même au créneau sur ce dossier, dénonçant "la stupidité" du président Emmanuel Macron et menaçant de rétorsions le vin français.

Paris s'est pourtant engagé à abandonner sa taxe, qui entre en vigueur cette année, dès qu'une solution internationale aura été trouvée sous l'égide de l'OCDE.

"Après avoir réclamé une solution internationale à l'OCDE, [Washington] n'est pas sûr d'en vouloir", a déploré lundi Bruno Le Maire.

De son côté, le Français Thierry Breton, nouveau commissaire européen au marché unique et au numérique, est allé plus loin encore et a laissé entendre que le secrétaire américain au Trésor, Steven Mnuchin, pourrait annoncer le retrait des États-Unis des négociations de l'OCDE.

"L'administration [américaine] doit travailler dans ce cadre [de l'OCDE] pour trouver un accord sur les changements de législation sur les entreprises qui pourrait restaurer un soutien multilatéral sans





ajouter de la complexité ou assujettir les sociétés à une double taxation", a réagi Joe Kennedy, de la Fondation pour la technologie et l'innovation.

**Lien article :**

<https://www.latribune.fr/technos-medias/taxe-gafa-washington-menace-de-surtaxer-des-produits-francais-jusqu-a-100-834518.html>

